



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Rapport de la onzième réunion du Groupe de travail informel de la Commission des mesures phytosanitaires sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT)

Point 13.1 de l'ordre du jour provisoire

1. La onzième réunion du Groupe de travail informel de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur la Planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) s'est tenue à Rome du 6 au 9 octobre 2009. Le présent rapport résume les principaux points qui y ont été examinés. Un grand nombre de questions sont traitées sous d'autres points de l'ordre du jour de la cinquième session de la CMP et ne sont pas reproduites dans le présent document.
2. M. Chagema Kedera, vice-président de la CMP, a présidé la réunion. Pour la première fois, le rapport de la PSAT a été rédigé et examiné pendant la réunion. Afin de faciliter cette opération, M. John Greifer a été désigné rapporteur. On trouvera le texte complet du rapport en suivant le lien <https://www.ippc.int/index.php?id=125447>.

I. Rapport du Secrétariat

3. M. Kenmore a annoncé qu'un Secrétariat à plein temps avait été désigné et que celui-ci commencerait ses activités début 2010.
4. Le recrutement de personnel pour le Secrétariat, conformément aux mesures adoptées, continue de poser des difficultés. Plusieurs postes restaient vacants, y compris des postes temporaires que le Bureau avait approuvés à sa réunion de juin 2009. Le Groupe de travail sur la PSAT a souligné qu'il était important, pour l'exécution des programmes de travail, de pourvoir tous les postes vacants. Il fallait le faire rapidement pour éviter de perdre des ressources financières déjà limitées, et pour être en mesure de justifier le besoin de ressources supplémentaires.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Le Groupe de travail sur la PSAT a été informé qu'une demande de recours au mécanisme de règlement des différends serait certainement formulée dans un avenir proche. Aucune information complémentaire n'a été donnée. Répondant à une question, le Secrétariat a précisé que le système de règlement des différends concernait des différends entre parties contractantes, et non entre une Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV), par exemple, et une société opérant dans le pays de cette ONPV.

6. Le lancement du Portail phytosanitaire international (PPI) révisé était toujours prévu pour fin novembre. Le système en ligne de compilation des observations des membres sur les projets de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires restait à élaborer, l'offre de contrat de programmeur n'ayant pas encore été finalisée.

II. Rapport du Bureau

7. La présidente de la CMP a appelé l'attention sur des décisions adoptées par le Bureau lors de ses réunions tenues en juin 2009 et la veille de la PSAT, et qui ne sont normalement pas examinées pendant la PSAT. Le Bureau n'avait pas accédé à la demande du Comité des normes (CN) de rétribuer les auteurs des protocoles de diagnostic.

8. Conformément à la décision, adoptée par la CMP à sa quatrième session, d'ajuster les ressources en fonction des priorités, le Bureau avait approuvé des ressources humaines et des ressources hors personnel dans le domaine de l'élaboration et de l'application de normes.

9. Aucune ressource extrabudgétaire n'étant devenue disponible pour un atelier à composition non limitée sur le transport international de grains, le Bureau avait suggéré de rechercher un partenaire de la FAO susceptible de rédiger un guide sur la manière d'appliquer les normes internationales existantes pour les mesures phytosanitaires au transport international de grains. Aucun progrès n'était à noter à cet égard.

10. Le Bureau avait réfléchi à la préparation de listes d'experts auxquels faire appel en cas de différend commercial d'ordre phytosanitaire. Il avait cependant recommandé d'examiner les demandes d'experts au cas par cas, car la liste pourrait être très longue et sa préparation, ainsi que son maintien à jour, risquait de demander beaucoup de travail.

11. À la suite d'une discussion, au sein du Bureau, sur les normes régionales pour les mesures phytosanitaires, les services juridiques de la FAO avaient précisé le sens de l'expression « déposés auprès de la Commission », à l'article X.3 de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et indiqué que les normes régionales n'avaient pas de statut officiel aux termes de la CIPV.

Le rapport complet de la réunion du Bureau de juin 2009 peut être consulté en suivant le lien: <https://www.ippc.int/index.php?id=202500>.

III. Finances

12. Le groupe de travail sur la PSAT a étudié la manière dont seraient à l'avenir présentés à la CMP les rapports financiers et les budgets, afin d'éviter les doubles emplois et d'en simplifier la présentation tout en maintenant un degré de détail suffisant pour que ces documents conservent tout leur sens. Le rapport financier de 2009, tel que présenté à ce jour, se fondait sur des données ajustées par rapport à celles présentées à la quatrième session de la CMP, du fait que les données n'étaient pas toutes disponibles au moment de la quatrième session. Comme certaines activités n'avaient pas encore eu lieu, et qu'elles n'auraient pas lieu en 2009, le groupe de travail sur la PSAT a examiné les moyens d'utiliser les ressources restantes non attribuées, le cas échéant. Il est convenu de permettre, grâce à des lettres d'accord, que les ressources de 2009 soient dépensées dans le cadre d'activités à cheval sur 2009 et 2010. Ces activités comprenaient, entre autres, des réunions sur l'établissement de normes et des ateliers d'examen, l'élaboration de plans de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités nationales et la formation professionnelle.

13. Le débat sur la proposition de budget et de plan opérationnel pour 2010 s'est concentré sur la manière de représenter l'insuffisance des financements disponibles pour la conduite des activités approuvées dans le plan opérationnel, et sur la question de savoir s'il fallait encore demander à la CMP d'envisager des contributions volontaires. Tout en convenant que la CMP devrait réfléchir à nouveau à des mécanismes de financement supplémentaires, dans le cadre, éventuellement, d'une réunion des « amis de la présidence », le groupe de travail sur la PSAT a estimé que l'actuelle crise financière mondiale pesait lourdement sur les budgets nationaux existants et que 2010 ne serait pas propice à la réintroduction de cette question.

IV. Plan d'activités 2012-2017

14. Bien qu'aucun document n'ait été présenté à ce sujet, le groupe de travail sur la PSAT a examiné la question de savoir si le nouveau plan d'activités devrait, comme l'actuel, être ambitieux, ou s'il devrait définir des objectifs plus réalistes compte tenu des ressources attendues. Huit participants se sont portés volontaires pour faire partie d'un groupe de travail virtuel chargé d'élaborer le plan d'activités 2012-2017, en tenant compte des objectifs qu'un plan d'activités est censé servir et de ses liens avec un plan stratégique et un plan opérationnel. De l'avis général, le nouveau plan d'activités devrait contenir des objectifs de performance mesurables.

V. Possibilités d'accueil de la CMP en dehors de Rome

15. Lors de la réunion du Bureau tenue en juin 2009, le Secrétaire a indiqué que les dates de la cinquième session de la CMP ne pouvaient être confirmées et que les salles de réunions au Siège de la FAO, à Rome, ne pouvaient être réservées qu'après la Conférence de la FAO (novembre 2009). Le Bureau avait alors invité le Secrétariat à envisager d'autres lieux d'accueil que Rome pour la session de la CMP. Le document soumis au groupe de travail sur la PSAT présentait pour sept lieux différents (trois structures des Nations Unies, deux privées et deux gérées par des gouvernements) les services assurés et les dépenses associées, et montrait que le niveau de dépenses et de services variait considérablement en fonction du lieu. Cette analyse ne permettait pas de déterminer clairement si la tenue de la CMP en dehors de Rome permettrait de réaliser des économies significatives. Cependant, toute grande structure d'accueil se réserve généralement un an à l'avance, au minimum, et tout changement de dernière minute dans une structure autre que celle de Rome serait pratiquement impossible.

VI. Nouveaux thèmes pour les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires

16. Après examen des propositions de nouveaux sujets présentées par les pays en réponse à l'invitation à suggérer des thèmes pour les normes, le groupe de travail sur la PSAT a défini les orientations stratégiques suivantes, que le CN étudiera dans le cadre de son examen du programme de la CIPV relatif à l'élaboration des normes:

- les nouveaux thèmes des normes devraient cibler les voies à haut risque
- tout nouveau traitement phytosanitaire devrait être largement applicable
- les besoins à long terme devraient être pris en compte pour tout nouveau thème
- il est inutile d'ajouter un nouveau thème si le domaine général d'application est déjà couvert par un thème existant
- il est vivement recommandé d'avoir en permanence la révision d'au moins une norme précédemment adoptée inscrite au programme de travail.

VII. Gestion de l'information

17. Le groupe de travail sur la PSAT a été informé que le nouveau Portail phytosanitaire international (PPI) serait non seulement plus rapide et plus facile d'utilisation, mais qu'il favoriserait en outre une approche plus globale de la gestion de l'information, notamment en ce

qui concerne les échanges d'informations prescrits par la CIPV. Un grand nombre d'informations sont cependant introduites par les éditeurs du PPI des Parties contractantes, et il appartient à ces dernières d'assurer l'actualité de ces données.

VIII. Signalement d'organismes nuisibles

18. D'après une étude réalisée par l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) auprès de ses membres, ceux-ci ne suivent pas tous les mêmes procédures pour signaler des organismes nuisibles et beaucoup font rapport à l'OEPP mais omettent de communiquer ces informations sur le PPI. Cette étude recommandait notamment de publier sur le PPI un modèle qui favoriserait l'harmonisation des signalements d'organismes nuisibles, et de faire en sorte que la NIMP n° 8 (*Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone*) apporte des précisions supplémentaires sur les différentes catégories de situations des organismes nuisibles. Le Secrétariat a indiqué que des travaux avaient déjà été entrepris pour permettre que ce signalement soit effectué auprès des Organisations régionales de la protection des végétaux.

IX. Stratégie de renforcement des capacités

19. Un membre du Bureau avait apporté des modifications à la stratégie de renforcement des capacités qui avait été adoptée provisoirement par la CMP à sa quatrième session (2009), en s'appuyant sur des observations formulées par cinq pays. Le groupe de travail sur la PSAT a pris note de ces modifications et a prié le Secrétariat d'organiser un atelier en décembre 2009 afin que soit élaboré plus avant le plan opérationnel pour la stratégie. Le groupe de travail sur la PSAT a souligné que l'atelier devait se concentrer sur la préparation du plan opérationnel et non sur l'amélioration de la formulation de la stratégie.

X. Ateliers régionaux sur les projets de normes

20. D'après une étude menée dans le cadre des ateliers régionaux sur les projets de normes, qui visait à évaluer l'efficacité de ces ateliers, moins de la moitié des pays participants soumettent des commentaires sur les projets de norme après l'atelier. Cela tenait en partie aux modèles imposés pour la formulation de commentaires, jugés trop complexes et chronophages. Les participants ont cependant indiqué qu'ils tiraient d'autres bénéfices de ces ateliers, en particulier une meilleure compréhension des normes. Le groupe de travail sur la PSAT a examiné la faisabilité d'ateliers en ligne en temps réel en vue d'augmenter la participation. Quatre participants à la PSAT se sont portés volontaires pour travailler avec le Secrétariat au perfectionnement du questionnaire d'enquête avant la tenue des ateliers régionaux, l'an prochain, afin d'en faire un outil plus efficace permettant de décider des améliorations à apporter aux ateliers.

XI. Avenir de la PSAT

21. Près de deux ans après l'élargissement du Bureau – composé d'un représentant de chacune des sept régions de la FAO –, la présidente de la CMP a lancé un débat sur le rôle et la fonction de la PSAT. De l'avis général, le groupe de travail sur la PSAT reste un organe très utile, quoique une participation accrue des pays en développement était souhaitable. Néanmoins, afin de préparer correctement la réunion, les participants avaient besoin des documents de travail au moins trois semaines avant sa tenue, et pas seulement le jour même. Le groupe de travail sur la PSAT a noté que les questions purement administratives devraient être gérées par le Bureau, ce qui lui permettrait de se consacrer à des questions plus stratégiques comme, par exemple, les moyens de faire figurer la CIPV à l'ordre du jour mondial. Afin d'augmenter la participation, et en l'absence de financements supplémentaires pour les participants, la réunion pourrait avoir lieu dans d'autres régions, selon un système de rotation.

22. Pendant le débat sur l'efficacité des réunions, le Secrétariat a suggéré que toutes les réunions et tous les ateliers, y compris ceux des groupes de travail d'experts, des groupes techniques, du Comité des normes, les formations sur le PPI et la PSAT elle-même, devraient se conclure par des évaluations comparables à l'étude réalisée à l'issue des ateliers régionaux sur les projets de norme.

XII. Manuels techniques

23. Le Secrétariat a fait observer que de nombreuses demandes avaient été reçues au sujet d'orientations techniques, de manuels, de la marche à suivre pour l'application de certaines normes, etc. Des « manuels de référence techniques » pourraient être élaborés en dehors du Secrétariat, suivant une procédure moins coûteuse que pour la mise au point de normes internationales ou de documents explicatifs. Même si leur élaboration n'est pas soumise au contrôle direct de la CMP ou du Secrétariat, ces manuels pourraient donner des orientations utiles sur la manière de conduire certaines activités phytosanitaires. Il serait possible de réaliser ces manuels de référence techniques (et de mettre à jour ceux qui existent déjà) au sein de la FAO. Le groupe de travail sur la PSAT a reconnu les avantages d'une telle option et suggéré que le Secrétariat étudie les possibilités existantes pour l'élaboration de ces manuels à l'intérieur de la FAO, et qu'il en fasse rapport à la CMP.